

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021

Date de convocation : 11 janvier 2021

Compte-rendu affiché le : 23 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : AUFRANC Béatrice - AUFRANT Marie-Josèphe - BALLEYDIER Loriane - CALLOT Daniel - CARNEIRO Carlos - -CHAMPAGNON Marc-Anthony - CLÉMENT Céline - CLÉMENT Julie - DESCAILLOT Roger - DUCROUX Pierre-Louis - FAVRE Eliane - GAILLARD Gaëtane - GOBET Alain - JACQUET Élisabeth - JACQUET Fabien - JAFFRE Thierry - JANDARD Michel - LACHARME Béatrice - LOUIS Alain - LUCAS Pascal - MARTEL Julie - MOLARD Jean-Marc - TERRIER Serge - THÉVENON René - TRIBOULET Monique.

Absents excusés : BERNILLON Florence (pouvoir à JACQUET Fabien) - BOTTAGISI Bérengère (pouvoir à CALLOT Daniel)

Secrétaire de séance : Fabien JACQUET

Le procès-verbal n° 2020-010 du 30 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

1 – DÉCISIONS DU MAIRE

Madame Béatrice LACHARME, 1^{ère} adjointe fait le point sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

1.1 – Reprise de 2 concessions dans le cimetière de Monsols

Les 2 concessions ci-dessous indiquées, sont arrivées à échéances et n'ont pas été renouvelées.

M. le Maire a procédé à leur reprise par la commune de DEUX-GROSNES. Elles sont remises en service pour de nouvelles inhumations.

N° concession	N° emplacement	Durée	Date de début	Concessionnaire
76	2J05	15 ans	03/04/2003	MONTANGERAND François
31	2D06	50 ans	22/04/1967	PETIT Marie Vve COURTOIS

2- FINANCES

2.1 – Produit des amendes de police : Acceptation de la subvention 2020 attribuée par le Département du Rhône

Une subvention de 6 500 € au titre du produit des amendes de police 2020 a été attribuée pour des travaux de cheminement piétons, traçages passages piétons et places PMR, ainsi que pour l'acquisition de panneaux.

Montant des travaux : 10 717 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité des présents, accepte cette subvention, s'engage à inscrire les crédits au budget 2021 et à réaliser les travaux.

2.2 – Trades : Reprise de matériel aux gérantes du Relais du Vieux Moulin

Les gérantes du restaurant « le Relais du Vieux moulin », ont décidé de mettre fin à la convention d'exploitation de ce commerce au 31 janvier 2021 et ont proposé de vendre à la commune de Deux-Grosnes différents matériels de cuisine et autres, pour un montant de 4 000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte la reprise du matériel proposé.

2.3 – Présentation de l'Etat des Restes à Réaliser au 31.12.2020 (dépenses et recettes)

Monsieur CALLOT, adjoint en charge des finances, rappelle ce en quoi consiste les Etats des Restes à réaliser à effectuer en fin d'exercice comptable.

Il présente aux élus les états des restes à réaliser (dépenses et recettes d'investissement au 31 décembre 2020) de la commune de DEUX-GROSNES, aussi bien pour le budget principal, que pour le budget annexe « Assainissement ».

Il rappelle que ces états sont soumis à l'approbation du receveur municipal, et qu'ils sont transmis au représentant de l'État en annexe du budget primitif et/ou du compte administratif afin d'apprécier la sincérité et l'équilibre des inscriptions au budget.

Il s'agit juste d'une présentation, ces états seront inscrits au compte administratif et compte de gestion 2020 et reportés aux budgets primitifs 2021.

2.4 – Distributeur de Billets (DAB) à Monsols

La consultation formalisée de marché de service pour la pose, l'entretien du DAB sera lancée très prochainement.

3 – LE PERSONNEL

3.1 – Mission d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail :

Le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **Accepte** de confier au centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon la mission d'inspection en matière de santé et sécurité au travail (article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale) ;

Celui-ci désignera un agent chargé notamment d'assurer les missions suivantes :

- Contrôler les conditions d'application du décret.
- Proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.
- En cas d'urgence, proposer les mesures immédiates jugées nécessaires à l'autorité territoriale qui l'informerait des suites données à ses propositions.
- Conseiller et assister le ou les agents chargés de la mise en œuvre du document unique d'évaluation des risques professionnels.

- **Autorise** le Maire à signer la convention à intervenir ;

- **Dit** que les dépenses relatives à cette mission sont imputées sur la cotisation additionnelle que la commune verse chaque année au Centre de Gestion.

4– COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAONE-BEAUJOLAIS

4.1 – Rapports 2019

La CCSB est tenue de présenter à l'ensemble des élus des communes adhérentes, ses différents rapports de l'année antérieure. A savoir :

- Rapport d'activités
- Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de gestion des déchets

- Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement autonome
Ces rapports ont été transmis à l'ensemble des conseillers.

Ils ne sont pas soumis à délibération.

5 – SYNDICAT MIXTE BEAUJOLAIS (SMB)

5.1 – Geopark en Beaujolais : désignation de représentants communaux

Depuis 2018, le Beaujolais a été labellisé « UNESCO Global Geoparks ».

Un Geopark est un territoire qui présente un héritage géologique important par sa qualité scientifique, esthétique, son exceptionnalité et sa valeur pédagogique.

Sur notre commune, le Mont St Rigaud est inscrit dans ce geopark.

A la demande du Syndicat Mixte Beaujolais, à l'origine de cette labellisation, **le conseil municipal, à l'unanimité des présents, désigne** les représentants suivants, amenés à suivre les travaux et les évolutions de ce projet :

- M. Roger DESCAILLOT, en tant que représentant titulaire,
- Mme Monique TRIBOULET, en tant que représentante suppléante.

6- TERRAINS

6.1 – Monsols : proposition d'acquisition de la parcelle AC 369 « les Loges » en vue de futures constructions

Le conseil municipal, par 26 voix POUR et 1 voix CONTRE :

décide d'acquérir la parcelle AC 369, sise lieu-dit « les Loges » sur la commune déléguée de Monsols, afin de se reconstituer une réserve foncière et permettre des constructions futures.

Cette parcelle d'une superficie de 18 924 m², est située le long de la RD n° 43, en direction de Saint-Igny-de-Vers, à proximité des lotissements des Genêts et du Viaduc, dont elle disposerait de l'ensemble des réseaux en périphérie : électricité, eau, assainissement et voirie

Le prix de vente a été fixé à 0.45 € le m² (soit 8 516 €), frais notariés en plus.

7 – QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22 heures 07

Le Maire

René THÉVENON

